

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 18 Mai 2022 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 Mai 2022, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 22

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Eric Saintilan, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Absent.e : 2

Sylvana Macis, David Le Doussal

Pouvoirs : 8

Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie Madeleine Bergot de (18 h à 19 h)

Emilie Cerisay a donné pouvoir à Isabelle Baltus

Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant

Ronan Gouerec a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron

Pierre Guillon a donné pouvoir à Danièle Brochu

Noëlle Brunerie a donné pouvoir à Eric Alagon

Sonia Monfort a donné pouvoir à Eric Saintilan

Michel Tobie a donné pouvoir à Eric Saintilan

Nombre de conseillers présents ou représentés : 30

Secrétaire de séance : Patrick Tanguy

15. REFONTE DU COMPLEXE TENNISTIQUE : AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LE TENNIS CLUB DE QUIMPERLE

Exposé :

Par délibération en date du 22 septembre 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan de financement du projet de restructuration du complexe tennistique de Kerbertrand ainsi que le fonds de concours du Tennis Club Quimperlé (TCQ) d'un montant de 220 000€ dont 100 000 € de la Fédération Française de tennis (FFT), 20 000€ de la Société Ellé-Distribution (E. Leclerc) et 100 000€ du Groupe Bigard.

Selon les termes de la convention financière avec l'association, le programme de rénovation est conduit par la Ville, maître d'ouvrage et propriétaire de l'intégralité du complexe. Une convention de mise à disposition des installations, entre la Ville et le TCQ, formalisera les règles d'utilisation, d'entretien et de maintenance des locaux.

Le TCQ, attaché à la construction d'une passerelle extérieure et à l'implantation d'une tribune de 260 places pour son projet associatif, a, depuis, apporté les garanties nécessaires au financement complet de ces travaux. Les marchés ont été attribués suite à la commission d'appel d'offre du 23 février 2022.

L'avenant présenté en annexe de cette délibération vise à formaliser la participation complémentaire de 115 000€ du TCQ pour financer l'intégralité des travaux additionnels.

Le montant total du fonds de concours s'élève ainsi à 335 000 €.

Le plan de financement actualisé se présente comme suit :

DEPENSES HT	Montant	RÉCETTES	TAUX	Montant actualisé au 07/09/2021
1- TRAVAUX :	1766 222,84 €	DETR 2019	5,78%	140 000,00 €
(hors prestations supplémentaires éventuelles)		DETR 2020	3,71%	90 000,00 €
		DSIL 2019	1,65%	40 000,00 €
Surplus suite à CAO du 19/05/2021	320 703,82 €			
Surplus suite à CAO du 28/02/2022	115 000,00 €	FFT (via fonds de concours TCQ)	4,13%	100 000,00 €
		CONSEIL REGIONAL	8,25%	200 000,00 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL (CT)	4,13%	100 000,00 €
2-MAITRISE D'ŒUVRE :	119 000,00 €	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	6,61%	160 119,57 €
		Groupe BIGARD (via fonds de concours TCQ)	4,13%	100 000,00 €
		SA Ellé Distribution, E.LECLERC (via fonds de concours TCQ)	0,83%	20 000,00 €
		TCQ (via fonds de concours)	3,96%	115 000,00 €
3- Divers - SPS-diagnostic	102 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	56,04%	1 357 807,09 €
TOTAL -HT-	2 422 926,66 €		100%	2 422 926,66 €
Coût TTC	2 907 511,99 €			

Les travaux ont débuté en février 2022 pour une livraison prévisionnelle début 2023. La halle de 4 courts couverts sera quant à elle livrée cet été.

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le

ID : 029-212902332-20220518-2022051815-DE

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de valider le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'offre de concours du Tennis Club de Quimperlé.

Avis favorable de la commission sports du 8 mars 2022

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 11 mai 2022

P.J. : avenant n°1 à la convention

Décision : Le Conseil municipal donne son accord à la majorité

3 Voix CONTRE (Eric Saintilan, Michel Tobie, Sonia Monfort)



Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le

ID : 029-212902332-20220518-2022051815-DE

